



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la Commune de CLAIRA, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, maire de CLAIRA, dûment convoqués le 14 mai 2021

Date de convocation du conseil municipal : 14 mai 2021

Présent(s) : Marc PETIT- Nathalie DENIS- Jean PUGINIER- Joëlle ESTELA-METOIS- Guy WALCZAK- Marie-France ROFIDAL- Jean-Louis VINCIGUERRA- Isabelle LE MOUÉE- Alain BUFFET – Nadira M'ZOURI- Frédéric NICOLEAU - Marjorie GONZALES – Laurent CARTIGNY – Jennifer DUBECQ –Jean-Claude BAÑULS –Camille CAVERIBERE – Joël GIULIANI – Myriam POUILLAUDE – Manuel GOMEZ– Nathalie BURIN - Angélique SORLI– Alain QUINTO - Michel BARBÉ - Fabienne LINOSSIER – Jean-Marie NOGUER

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Stéphane BAÑULS (procuration Joëlle ESTELA-METOIS) - Marie-Line GIRO (procuration Angélique SORLI)

Absent(s) excusés : Stéphane BANULS- Marie-Line GIRO

Absent(s) non excusé :0

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres votants : 27

Le secrétariat est assuré par : Marjorie GONZALES

Début de séance : 18h32

Fin de séance :19h20

| Numéro de délibération | Objet | Le conseil municipal décide : |
|------------------------|---|--|
| D2021/05/01 | APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 12 NOVEMBRE 2020, 10 DECEMBRE 2020, 28 DECEMBRE 2020, 14 JANVIER 2021 ET DU 03 MARS 2021 Le conseil municipal décide : D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 12 novembre 2020, 10 décembre 2020, 28 décembre 2020, 14 janvier 2021 et du 03 mars 2021. | D'ADOPTER A L'UNANIMITE |
| D2021/05/02 | MAINTIEN DE LA PREMIERE ADJOINTE DANS SES FONCTIONS Le conseil municipal décide : DE NE PAS MAINTENIR la première adjointe dans ses fonctions | DE NE PAS MAINTENIR LA PREMIERE ADJOINTE DANS SES FONCTIONS POUR LE MAINTIEN :11 CONTRE LE MAINTIEN : 12 BLANCS : 4 |
| D2021/05/03 | MAINTIEN DE LA TROISIEME ADJOINTE DANS SES FONCTIONS Le conseil municipal décide : DE MAINTENIR la troisième adjointe dans ses fonctions | DE MAINTENIR LA TROISIEME ADJOINTE DANS SES FONCTIONS POUR LE MAINTIEN :13 CONTRE LE MAINTIEN : 13 BLANC : 1 |
| D2021/05/04 | ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PERPIGNAN MEDITERRANEE Le conseil municipal décide de : 1. D'INTEGRER le capital de la S.P.L. P.M. en acquérant auprès de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine 10 actions à la valeur nominale de 10 € soit 100 € (cent euros) ; 2. DE VERSER cette somme à Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine sous réserve d'une délibération concordante de son organe délibérant ; 3. D'IMPUTER la dépense correspondante au budget en cours ; 4. D'APPROUVER les statuts de la S.P.L. P.M. ; 5. D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération. | D'APPROUVER A LA MAJORITE : Abstention : Marie-Line GIRO, Contre : Nathalie DENIS, Joëlle ESTELA-METOIS, Nathalie BURIN, Angélique SORLI, Alain QUINTO, Michel BARBE, Fabienne LINOSSIER, Jean-Marie NOGUER, Stéphane BANULS |
| D2021/05/05 | ELECTION DU REPRESENTANT ET SON SUPPLEANT AUX ASSEMBLEES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PERPIGNAN MEDITERRANEE Le conseil municipal élit : • M. Marc PETIT en qualité de représentant de la commune auprès de la S.P.L. Perpignan Méditerranée • M. Jean-Louis VINCIGUERRA en qualité de suppléant | D'APPROUVER A LA MAJORITE : Abstentions : Nathalie DENIS, Joëlle ESTELA-METOIS, Nathalie BURIN, Angélique SORLI, Alain QUINTO, Marie-Line GIRO, Michel BARBE, Fabienne LINOSSIER, Jean-Marie NOGUER, Stéphane BANULS |
| D2021/05/06 | CONVENTION D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL Le conseil municipal décide : • APPROUVE la convention telle que présentée. • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes ainsi que tous les actes afférents. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|-------------|---|---------------------------|
| D2021/05/07 | CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET DES MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Le conseil municipal décide : <ul style="list-style-type: none">• D'APPROUVER les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de délégation du service public de la Ville de CLAIRA. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
|-------------|---|---------------------------|

Compte rendu affiché le 28 mai 2021

Marc PETIT

Maire de Clair.

